Simplification des échanges

Si vous possédez un stick ou une carte à puce LuxTrust, vous pouvez à présent signer en ligne certains formulaires de la Ville de Luxembourg. Sinon, c'est le moment de vous les procurer: la Ville de Luxembourg passe à l'ère de la signature électronique.

■ Après le *Bierger-Center* et la mise en ligne de formulaires, la Ville de Luxembourg a franchi un pas décisif en matière de simplification administrative et des changes avec ses citoyens en se mettant à l'ère de la signature électronique. Et ce, en collaboration avec les entreprises LuxTrust et J-Way.

Actuellement, 76 formulaires sont en ligne sur le site *Internet* **www.formulaires.vdl.lu**, 12 ne nécessitent pas de signature. 28 peuvent déjà être complétés, signés et renvoyés sous forme informatique. Ils concernent les demandes relevant des services techniques, financiers, du logement, des seniors ou du Conservatoire. Il y en aura onze de plus à la fin de ce mois et cinq à la fin du mois prochain.



Voici les précieux sésames: sticks et cartes à puce

(Photo: Gerry Huberty)

Pour pouvoir utiliser ce procédé en toute sécurité et en toute confiance, il suffit de contacter LuxTrust ou ses partenaires – **products.luxtrust.lu** ou **www.LuxTrust.lu** — pour commander le sésame y donnant accès. Soit une carte à puce pour les professionnels (valable 3 ans) ou un stick pour les utilisateurs privés (valable 5 ans). Ces instru-

ments sont personnalisés et coûtent 57,50 euros.

De plus amples informations au sujet des procédures à suivre pour remplir les formulaires sont disponibles sur le site *Internet* de la Ville (**www.vdl.lu**). Ces formulaires peuvent toujours être remplis et signés à l'«ancienne» puis envoyés par voie postale au service concerné.